

---

**DECLARATION D'ADHESION AU CODE DE DEONTOLOGIE DE L'ARIF RELATIF  
A L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE GERANT DE FORTUNE INDEPENDANT**

---

**Veillez répondre aux questions suivantes :** (COCHEZ CE QUI CONVIENT)

- A. Nom / raison sociale : .....
- B.  **Le candidat exerce une activité de gérant de fortune, mais il n'achète aucune part de placements collectifs pour ses clients.**  
(l'adhésion au Code de Déontologie n'est pas obligatoire mais facultative, cf lettre E)
- C.  **Le candidat exerce une activité de gérant de fortune, il achète des parts de placements collectifs exclusivement pour des investisseurs qualifiés surveillés par la FINMA au sens de l'article 10 al. 3 let. a et b LPCC.**  
(l'adhésion au Code de Déontologie n'est pas obligatoire mais facultative, cf lettre E)
- D.  **Le candidat exerce une activité de gérant de fortune, il achète pour ses clients, investisseurs qualifiés non surveillés ou investisseurs non qualifiés, des parts de placements collectifs.**  
(l'adhésion au Code de Déontologie est obligatoire)

**Vous êtes expressément rendu attentif au fait que la soumission au Code de déontologie de l'ARIF continuera aussi longtemps que vous resterez membre de l'ARIF et que durera l'activité à raison de laquelle vous avez l'obligation légale de vous soumettre à de telles règles de conduite.**

- E.  **Le candidat exerce une activité de gérant de fortune et désire adhérer volontairement au Code de Déontologie sans y être obligé.**

**Vous êtes expressément rendu attentif au fait que votre soumission volontaire au Code de déontologie de l'ARIF ne peut être révoquée avant la fin de la période de révision pendant laquelle elle a été déclarée.**

\*\*\*

**Toute activité assujettie d'un membre soumis au Code de déontologie, que ce soit à titre obligatoire ou volontaire, doit donner lieu à révision selon les directives de l'ARIF.**

**En répondant positivement à l'une au moins des questions D et E ci-dessus le candidat exprime sa volonté de se soumettre pleinement et sans réserve au Code de déontologie de l'ARIF (disponible sur le site Internet de l'ARIF [www.arif.ch](http://www.arif.ch)).**

**Cotisation annuelle forfaitaire supplémentaire pour la soumission au Code de déontologie : CHF 864.- (TVA incluse).**

---

**Veillez dater et signer la présente déclaration d'adhésion au Code de déontologie de l'ARIF**

Signature(s) autorisée(s) :

Date :